

DATES DES SÉJOURS

DU 9 AU 15 JUILLET

DU 16 AU 22 JUILLET

DU 23 AU 29 JUILLET

DU 30 JUILLET AU 5 AOÛT

DU 6 AU 12 AOÛT



Vue aérienne colonie Saint-Gervais
Dessin par H.G Lesemann Architectes FAS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Service social, santé et enfance

Du lundi au vendredi de 9h à 12h

📍 13 rue des Eaux

📞 022 879 89 11

✉️ ssse@onex.ch

🌐 www.onex.ch www.colonie-saint-gervais.ch

👤 [villeonex](https://www.facebook.com/villeonex)



VIVE LES VACANCES D'ÉTÉ

.....
SÉJOURS POUR LES ENFANTS

DE 6 À 12 ANS

DU 9 JUILLET AU 12 AOÛT 2022



onex
Ville de progrès
RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE



UN LIEU CHALEUREUX AU COEUR DE LA NATURE

La Ville d'Onex propose, en partenariat avec la colonie de vacances de Saint-Gervais, des séjours pour les enfants onésiens âgés **de 6 à 12 ans**.

La colonie est située dans le cadre magnifique de La Rippe (Vaud), **au pied des forêts du Jura**, à seulement 20 minutes de Genève.

Une équipe d'animation encadre les enfants qui disposent de salles de bricolages et de jeux, d'une bibliothèque, d'une pataugeoire ainsi que de terrains de foot et de basket.

ARRIVÉE ET DÉPART

Les arrivées ont lieu le samedi matin et les départs le vendredi après-midi.

Pour les arrivées en voiture, les parents peuvent déposer leurs enfants à la colonie La Rippe (Vaud).

Pour les arrivées en train, sortir à la gare de Coppet (Vaud). Un moniteur, **sur demande**, récupère les enfants à bord du minibus de la colonie.

TARIFS

Logement, repas et activités compris.

1 semaine : **CHF 400.-**

2 semaines : **CHF 640.-**

3 semaines : **CHF 830.-**

4 semaines : **CHF 970.-**

5 semaines : **CHF 1'120.-**

Un rabais est octroyé aux fratries.

Inscription dès le 21 mars 2022 à la réception du Service social, santé et enfance.

Nombre de places limitées par semaine.
Inscrivez-vous rapidement !

SUBVENTIONS

La Ville d'Onex offre un soutien aux familles onésiennes selon le barème progressif suivant :

Revenu fiscal inférieur à CHF 40'000.-

↪ **Subvention à concurrence de la moitié du séjour**

Revenu fiscal entre CHF 40'000 et 60'000.-

↪ **Subvention à concurrence d'un tiers du séjour**

Revenu fiscal entre CHF 60'000 et 80'000.-

↪ **Subvention à concurrence d'un sixième du séjour**

Pour bénéficier d'un remboursement à hauteur de la subvention indiquée, nous vous prions de vous présenter au Service social, santé et enfance avec votre dernier avis de taxation (rubrique 99 fait foi - 1/15^{ème} de la fortune sera ajouté au revenu imposable).

Si le tarif reste élevé au vue de votre situation financière, ou pour toutes questions, n'hésitez pas à vous adresser au Service social, santé et enfance ou par courriel : ssse@onex.ch